

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DES ZAE

ACTION 3 DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

ENJEUX/OBJECTIFS

L'objectif de la CCPAP est de pouvoir offrir aux entreprises un parcours foncier sur le territoire permettant de les accompagner dans leur développement. Pour ce faire il est nécessaire de :

- Projeter une typologie de référence pour les espaces d'accueil économique de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, en capacité de porter une approche de hiérarchisation de la programmation économique et d'aménagement de ces espaces.
- Projeter une typologie d'espaces d'accueil d'activités consolidant le croisement d'approche qualitative d'aménagement et de services, et permettant de prioriser selon les capacités effectives portées par ces espaces, les moyens à engager avec un échéancier permettant de garantir sur 15 à 20 ans le parcours foncier et immobilier adapté à la trajectoire de développement économique du territoire.

TYPOLOGIE DES ZAE & POTENTIEL FONCIER GLOBAL

NIVEAU STRATÉGIQUE & D'INTÉRÊT **MAJEUR**

A. ZAE Bonzom

B. ZAE Gabrielat

C. ZAE Les Avocats

ZAE « vitrine » qui présentent un niveau d'attractivité et des enjeux importants au regard de leur thématisation, leur localisation, et les disponibilités ou possibilités

Le profil qualitatif de chaque zone et le niveau de services en leur sein ou à proximité est également pris en compte. Zones d'activités ayant un profil d'accueil d'activités stratégiques pour le territoire et/ou une attractivité qui permet d'être attractif et d'accueillir des projets exogènes et des projets endogènes d'envergure.

NIVEAU TERRITORIAL & STRUCTURANT

D. ZAE des Pignès

E. ZAE Le Pic

ZAE qui, en complémentarité des ZAE stratégiques et majeur, le territoire structurent l'intercommunalité.

Zones d'activités ayant un profil d'accueil de tous types d'activités venant en relais des activités développées dans les ZAE Stratégiques et d'intérêt majeur.

NIVEAU LOCAL

F. ZAE Garaoutou

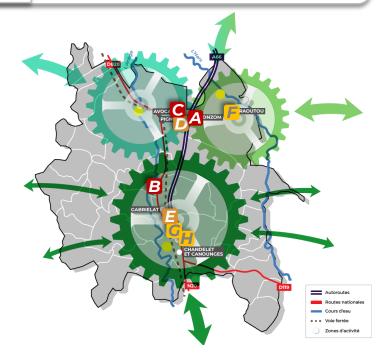
G. ZAE Les Canounges

H. ZAE Chandelet

ZAE qui répondent à la demande d'entreprises ou de consommateurs au niveau local dans l'objectif d'affirmer des pôles secondaires d'activités ou de vie.

Zone d'activités avec des exigences en termes d'aménagement moins fortes autres que les contraintes de mise en sécurité (moins de priorité d'animation et de services).

- ZAE Stratégique & d'Intérêt Majeur
- **ZAE Territoriale &** Structurante
- 🔋 ZAE niveau Local







4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

ENJEUX/OBJECTIFS

Le diagnostic a permis de révéler un portefeuille d'espaces d'accueil économiques composé de 8 zones d'activités économiques sur le territoire de la CCPAP et représentant **environ 416 ha** de foncier à vocation économique.

L'ensemble de ces zones d'activités présentent des disponibilités théoriques de 203,5 ha dont l'effectivité réelle à court terme est limitée à 9,1 ha dont 5,1 ha sous maitrise foncière publique.

Ce portefeuille présente comme caractéristique de porter **une capacité d'offre d'accueil adaptable** à tout type de demande parcellaire y compris des grandes parcelles. Il présente un maillage territorial en cohérence avec la concentration de la population. A noter que la ZAE Chandelet ne porte aucune disponibilité foncière potentielle.

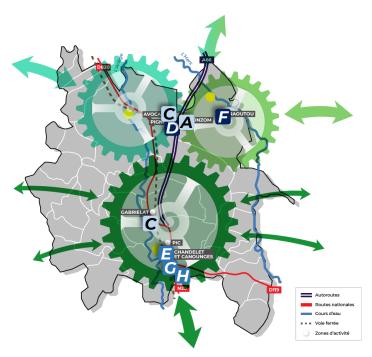
Le territoire se compose donc de ZAE existantes qui doivent faire l'objet d'une requalification de leurs espaces publics (profils de voirie avec intégration des mobilités actives et végétalisation, enfouissement des réseaux aériens, etc.) et la mise en place d'une signalétique dédiée à l'image de la CCPAP.

Sur les 203,5 ha de disponibilités potentielles, près de la moitié (100 ha) ont un niveau d'effectivité moyen à faible, présentant des contraintes de maîtrise foncière et réglementaires et peu voire pas d'aménagements cohérents projetés dans l'espace et dans le temps.

Des outils spécifiques de gestion et de maîtrise foncière ainsi que des études de faisabilité sont à envisager pour circonscrire le potentiel effectif de ces espaces.

→ L'objectif est bien de permettre la construction à 10-15 ans d'un parcours foncier et immobilier à calibrer, maillant le territoire et permettant de porter réponses aux besoins existants et potentiels adaptés aux différentes typologies d'activités. L'ambition portée vise, en somme, avant toute chose à calibrer une offre s'appuyant sur les disponibilités théoriques existantes et de définir les priorités d'intervention pour calibrer une offre adaptée et cohérente dans sa mise en œuvre spatiale et temporelle.

- Espaces à requalifier et aménager
- Espaces à requalifier et densifier
- 3 Espaces à aménager





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

PHASAGE

Moyen terme
Long terme

ZAE Bonzom – MAZERES

Niveau stratégique & d'intérêt majeur

Surfaces disponibles potentielles en ha	Superficie du potentiel foncier avec maitrise foncière publique (en ha)	
51,1	9,2	
Contraintes d'effectivité de l'offre foncière		
Contraintes d'eff	ectivité de l'offre foncière	



Effectivité du potentiel foncier

Nombre de disponibilités foncières	4
Superficie potentiel foncier viabilisé (en ha)	/
Superficie potentiel foncier non viabilisé (en ha)	51,1 ha
Surfaces disponibles totales (en ha)	51,1 ha
Surface totale (en ha)	77,97 ha
Part des surfaces disponibles	65,5 %

- Mettre en place un périmètre de ZAD sur foncier non maitrisé afin d'éviter la spéculation foncière sur les terrains à acquérir en extension d'urbanisation
- Engager des actions d'acquisition foncière à court terme sur les zones d'extension d'urbanisation en mobilisant l'EPF Occitanie.
- Lancer les études préalables à la consultation de maitrise d'œuvre sur les volets accessibilité (connexion avec la RD624), hydraulique (DLE déclaratif) & réseaux divers, environnement, urbanisme sur le foncier maitrisé par la CCPAP ainsi que le volet programmation économique afin de définir le dimensionnement des futurs lots à mettre à disposition en fonction des entreprises et prospects économiques potentiels à accueillir.
- Etablissement du Dossier d'Etude d'Impact au cas par cas.
- Déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à l'aménagement économique
- Engager une réflexion de valorisation du délaissé du giratoire d'entrée de zone de la RD14.





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

PHASAGE

Moyen terme
Long terme

ZAE Gabrielat – PAMIERS

Niveau stratégique & d'intérêt majeur

Surfaces disponibles potentielles en ha	Superficie du potentiel foncier avec maitrise foncière publique (en ha)	
53,3	29,8	
Contraintes d'effectivité de l'offre foncière		
Contraintes d'effe	ectivité de l'offre foncière	

Périmètre ZAE Foncier occupé Foncier nu en Zone U Foncier nu en Zone AU Espace à densifier/ renouveler Foncier avec maitrise foncière publique

Effectivité du potentiel foncier

Nombre de disponibilités foncières	12
Superficie potentiel foncier viabilisé (en ha)	3,3 ha
Superficie potentiel foncier non viabilisé (en ha)	50 ha
Surfaces disponibles totales (en ha)	53,3 ha
Surface totale (en ha)	125,6 ha
Part des surfaces disponibles	42,4 %

- Mettre en place un périmètre de ZAD sur foncier non maitrisé afin d'éviter la spéculation foncière sur les terrains à acquérir
- Engager des actions d'acquisition foncière sur les zones d'extension d'urbanisation au Nord de la ZAE en mobilisant l'EPF Occitanie.
- Engager une action de négociation foncière auprès des propriétaires fonciers des terrains qui ne font pas l'objet d'un projet de construction et/ou d'installation d'une activité économique
- Lancer les études préalables à la consultation de maitrise d'œuvre sur les volets foncier, hydraulique (DLE Autorisation) & réseaux divers, environnement, urbanisme pour définir le projet d'aménagement de l'extension Nord en zone AU3D du PLU
- Etablissement du Dossier d'Autorisation Unique Environnementale (Etude d'Impact et DLE Autorisation)
- Engager les demandes d'urbanisme nécessaires à l'aménagement économique
- Accompagner le projet de valorisation de l'ITE en cours de réalisation





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

PHASAGE

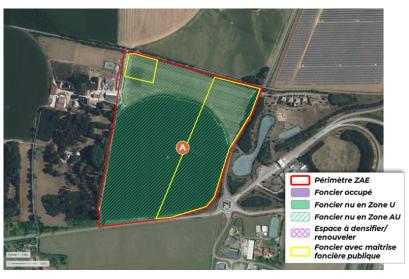
Court terme Moyen terme

Long terme

ZAE Les Avocats - SAVERDUN

Niveau stratégique & d'intérêt majeur

Surfaces disponibles potentielles en ha	Superficie du potentiel foncier avec maitrise foncière publique (en ha)	
27,8	10,5	
Contraintes d'effectivité de l'offre foncière		
Contraintes d'effe	ectivité de l'offre foncière	



Effectivité du potentiel foncier



Nombre de disponibilités foncières	1
Superficie potentiel foncier viabilisé (en ha)	/
Superficie potentiel foncier non viabilisé (en ha)	27,8 ha
Surfaces disponibles totales (en ha)	27,8 ha
Surface totale (en ha)	27,8 ha
Part des surfaces disponibles	100 %

- Mettre en place un périmètre de ZAD sur foncier non maitrisé afin d'éviter la spéculation foncière sur les terrains à acquérir
- Assurer la veille foncière sur les terrains non maitrisés et mobiliser l'EPF Occitanie pour assurer les acquisitions
- Lancer une étude de programmation économique et d'aménagement afin de déterminer la thématisation de la zone en cohérence avec les besoins des entreprises à accueillir et en complémentarité de l'offre foncière et immobilière existante sur les autres zones d'activités du territoire, notamment la ZAE Les Pignès et la ZAE Bonzom à proximité.
- Lancer les études préalables à la consultation de maitrise d'œuvre sur les volets foncier, hydraulique (DLE Autorisation) & réseaux divers, environnement, urbanisme avec réalisation d'un PA sur périmètre maitrisé par CCPAP
- Etablissement du Dossier d'Autorisation Unique Environnementale (Etude d'Impact et DLE Autorisation)





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

PHASAGE

Court terme

Moyen terme Long terme

ZAE des Pignès – MAZERES

Niveau territorial & structurant

Surfaces disponibles potentielles en ha	Superficie du potentiel foncier avec maitrise foncière publique (en ha)	
22,4	18,5	
Contraintes d'effectivité de l'offre foncière		
Contraintes d'effe	ectivité de l'offre foncière	



Effectivité du potentiel foncier



Nombre de disponibilités foncières	5
Superficie potentiel foncier viabilisé (en ha)	2,4 ha
Superficie potentiel foncier non viabilisé (en ha)	20 ha
Surfaces disponibles totales (en ha)	22,4 ha
Surface totale (en ha)	35,1 ha
Part des surfaces disponibles	63.8 %

ACTIONS DE REQUALFICATION

- Etude de requalification des profils de voiries de la ZAE avec intégration d'espaces de cheminements doux et traitement du stationnement.
- Réflexion d'intégration d'une signalétique de zone à l'image de la CCPAP

ACTIONS D'AMENAGEMENT

• Engager une action de négociation foncière auprès du propriétaire foncier du terrain d'environ l'ha situé en cœur de zone qui ne fait pas l'objet d'un projet de construction et/ou d'installation d'une activité économique





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

PHASAGE

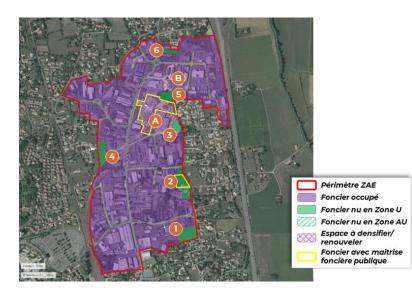
Court terme Moyen terme



ZAE Le Pic - PAMIERS

Niveau territorial & structurant

Surfaces disponibles potentielles en ha	Superficie du potentiel foncier avec maitrise foncière publique (en ha)	
7,9	2,6	
Contraintes d'effectivité de l'offre foncière		
Contraintes d'effectivité de l'offre foncière Maitrise foncière publique partielle – Risque moyen à faible du PPRi de Pamiers sur la partie Est de la zone Projet de renouvellement urbain à définir autour		



Effectivité du potentiel foncier

Nombre de disponibilités foncières	8
Superficie potentiel foncier viabilisé (en ha)	3,2 ha
Superficie potentiel foncier non viabilisé (en ha)	4,7 ha
Surfaces disponibles totales (en ha)	7,9 ha
Surface totale (en ha)	73 ha
Part des surfaces disponibles	10,8 %

ACTIONS DE REQUALFICATION & DENSIFICATION

- Etude de requalification des espaces publics dans leur ensemble intégrant avec une approche paysagère pour améliorer la végétalisation des espaces publics et l'enfouissement des réseaux secs aériens, la refonte des profils de voirie pour mieux intégrer les mobilités actives et la prise en compte des services aux entreprises (éclairage publique, collecte des déchets, etc.)
- Etude de renouvellement urbain & de densification urbaine autour des Abattoirs de **Pamiers**
- Réflexion d'intégration d'une signalétique de zone à l'image de la CCPAP





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

PHASAGE

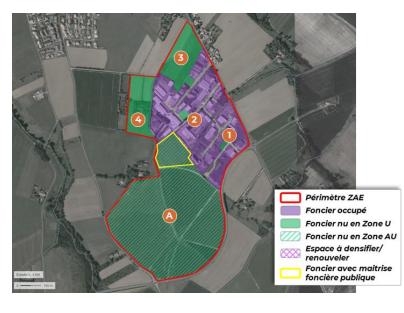
Court terme

Moyen terme Long terme

ZAE Garaoutou – MAZERES

Niveau local

Surfaces disponibles potentielles en ha	Superficie du potentiel foncier avec maitrise foncière publique (en ha)
32,3	1,9
Contraintes d'effectivité de l'offre foncière	
Contraintes d'eff	ectivité de l'offre foncière



Effectivité du potentiel foncier



Nombre de disponibilités foncières	5
Superficie potentiel foncier viabilisé (en ha)	0,2 ha
Superficie potentiel foncier non viabilisé (en ha)	32,1 ha
Surfaces disponibles totales (en ha)	32,3 ha
Surface totale (en ha)	49,7 ha
Part des surfaces disponibles	65 %

ACTIONS DE REQUALFICATION

- Etude de requalification des profils de voiries avec une approche paysagère pour améliorer la végétalisation des espaces publics et l'enfouissement des réseaux secs aériens
- Réflexion d'intégration d'une signalétique de zone à l'image de la CCPAP

- Mettre en place un périmètre de ZAD sur foncier non maitrisé afin d'éviter la spéculation foncière sur les terrains à acquérir (hors périmètre A au Sud de la ZAE qui n'est pas envisagé comme un périmètre de projet par la CCPAP)
- Lancer une étude de faisabilité avec les volets accessibilité et urbanisme, foncier, hydraulique & réseaux divers, environnement pour déterminer la faisabilité technicoéconomique d'un projet d'extension sur les potentiels fonciers classés en zone U du PLU sur les franges Nord et Ouest de la ZAE existantes et sur le potentiel foncier classé en zone AU du PLU et sous maitrise foncière publique situé en frange Sud de la ZAE existante.
- Déposer un permis d'aménager sur le foncier maîtrisé au SUD de la ZAE





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

PHASAGE

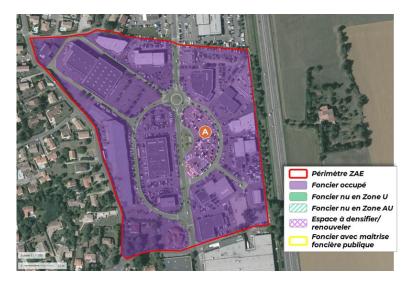
Court terme Moyen terme



ZAE Les Canounges – PAMIERS

Niveau local

Surfaces disponibles potentielles en ha	Superficie du potentiel foncier avec maitrise foncière publique (en ha)	
0,5	0,15	
Contraintes d'effectivité de l'offre foncière		
Maitrise foncière publique partielle (30% du potentiel foncier en densification) et aménagement à définir pour un projet de densification urbaine ZAE entièrement soumise à la zone bleue (risque moyen et faible) du PPRi de Pamiers		



Effectivité du potentiel foncier

Nombre de disponibilités foncières	1
Superficie potentiel foncier viabilisé (en ha)	/
Superficie potentiel foncier non viabilisé (en ha)	0,5 ha
Surfaces disponibles totales (en ha)	0,5 ha
Surface totale (en ha)	10,7 ha
Part des surfaces disponibles	4,7 %

ACTIONS DE REQUALFICATION & DENSIFICATION

- Etude de densification urbaine au niveau des espaces de stationnement des concessionnaires automobiles avec analyse comparative des différentes solutions techniques possibles, identification des coûts associées et des aides et subventions envisageables.
- Réflexion d'intégration d'une signalétique de zone à l'image de la CCPAP





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

PHASAGE

Court terme

Moyen terme
Long terme

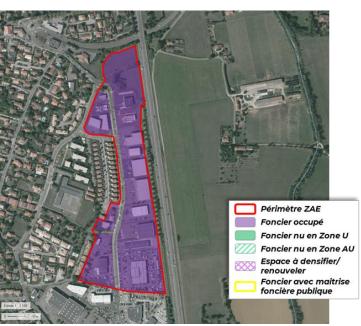
ZAE Chandelet – PAMIERS

Niveau local

Surfaces disponibles potentielles en ha	Superficie du potentiel foncier avec maitrise foncière publique (en ha)	
1	/	
Contraintes d'effectivité de l'offre foncière		

Effectivité du potentiel foncier





Nombre de disponibilités foncières	/
Superficie potentiel foncier viabilisé (en ha)	1
Superficie potentiel foncier non viabilisé (en ha)	1
Surfaces disponibles totales (en ha)	/
Surface totale (en ha)	8 ha
Part des surfaces disponibles	/

ACTIONS DE REQUALFICATION & DENSIFICATION

- Veille foncière pour envisager des actions de densification urbaine avec analyse comparative des différentes solutions techniques possibles, identification des coûts associées et des aides et subventions envisageables.
- Réflexion d'intégration d'une signalétique de zone à l'image de la CCPAP





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

UN GUIDE D'AMÉNAGEMENT DÉCLINÉ AUTOUR DE 5 DÉFIS

ENJEUX/OBJECTIFS

- Préserver l'attractivité du territoire par le développement d'opérations d'aménagement et de requalification des ZAE de qualité
- Favoriser une urbanisation peu consommatrice d'espaces à l'imperméabilisation limitée, tout en proposant aux entreprises une offre foncière et immobilière qualitative
- Lutter contre le changement climatique dont sobriété énergétique, lutter contre les pollutions, prévention des risques (naturels et technologiques)
- · Gestion des ressources (eau, air, terre)

CONTEXTE

Aujourd'hui, l'aménagement des espaces de création/ extension et/ou requalification des zones d'activités économiques doit être tourné vers la transition énergétique, l'aménagement qualitatif des zones, l'intégration des enjeux mobilité, l'intégration paysagère, la biodiversité, le développement des énergies renouvelables.

Cette action contribuera à l'attractivité et au dynamisme économique local, à la diminution de l'impact carbone, à la résilience du territoire en matière énergétique dans un contexte de changement climatique et d'augmentation du coût de l'énergie, contribuera à l'effort régional pour une Région à énergie positive et l'atteinte des objectifs inscrits dans la stratégie du PCAET.

- → Promouvoir une offre d'accueil attractive sur le plan qualitatif en vue de zones d'activités durables et respectueuses de l'environnement en appliquant l'éco-conception au cœur des projets de foncier et d'immobiliers d'entreprises pour minimiser les impacts environnementaux de chaque projet :
 - Favoriser une conception globale du parc d'activités avec une approche paysagère
 - Aménager les ZAE comme des lieux de vie qualité du cadre de travail
 - Faciliter l'entretien, la gestion et la lisibilité du site et des espaces
 - Rechercher la qualité architecturale et l'optimisation du stationnement
 - > Rechercher la qualité environnementale et la prise en compte de l'éco-conception





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

UN GUIDE D'AMÉNAGEMENT DÉCLINÉ AUTOUR DE 5 DÉFIS

1.La rationalisation de la consommation de l'espace

- o Optimisation des espaces viaires
- Redéploiement des différents modes de transports, notamment par l'intégration des liaisons douces au sein de la trame viaire, l'optimisation des transports en commun
- o Rationalisation des espaces de stationnement en fonction des usages
- o Différenciation et répartition des usages au sein de la trame viaire
- o Densification des parcelles et des bâtis

2. La gestion raisonnée des ressources

- Calibrage des voiries et réseaux divers au plus juste pour répondre aux différents besoins
- o Limiter l'imperméabilisation des sols
- o Prise en compte de la compressibilité des sols et de leur dépollution
- Prise en compte de la gestion des déchets par l'émergence de solutions collectives de valorisation des déchets
- Rechercher des solutions techniques innovantes pour la gestion et la valorisation des eaux pluviales au sein de la zone

3. L'économie d'énergies

- Porter réflexion sur l'implantation et l'architecture des bâtiments et l'utilisation des potentiels EnR
- o Proposer des solutions alternatives dans la gestion et l'usage de l'eau.
- Adapter les règlements d'urbanisme au sein des PLU communaux sur les périmètres des ZAE pour assurer le développer des EnR

4. Le renforcement de la biodiversité

- Traitement des eaux pluviales avec des noues paysagères pour l'écoulement et minimisation des emprises foncières des bassins de rétention afin de préserver voire valoriser des corridors écologiques
- o Aménagement paysager avec des essences locales adaptées au milieu

5. Le respect et valorisation des paysages et de la qualité de vie

- o L'intégration paysagère par des aménagements spécifiques
- La prise en compte des problématiques de nuisances sonores dans l'organisation de la composition urbaine





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

UN GUIDE D'AMÉNAGEMENT DÉCLINÉ AUTOUR DE 5 DÉFIS

<u>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</u>

- Développer des actions de communication, de sensibilisation et d'accompagnement pour orienter les élus et les porteurs de projets vers des projets d'aménagement et de construction plus qualitatif et durable :
 - o Visites de sites exemplaires et/ou innovants avec des élus, techniciens et experts locaux dans une volonté de partage d'expériences et de diffusion des bonnes pratiques
 - o Parution d'articles (newsletter, publications sur le site internet de la CCPAP...)
- Organiser des « revues de projets » périodiques composées d'élus, de techniciens et d'experts (représentants du CAUE, du Syndicat Mixte du SCoT, etc.) dont l'objet est d'accompagner les porteurs de projets dans la prise en compte des objectifs qualitatifs des 5 défis du guide d'aménagement et d'émettre un avis sur les projets
- Intégration des enjeux de développement des énergies renouvelables dans le cahier des charges des zones d'activités économiques Qualité d'aménagement, application séquence ERC, Intégration des enjeux de mobilité, Transition écologique et énergétique
- Accompagner et sensibiliser les entreprises pour intégrer des EnR dans leurs bâtiments
- Favoriser les synergies entre les entreprises d'un même parc d'activités et la mutualisation de services. Impulser ou accompagner des projets d'autoconsommation collective sur des zones d'activités
- Travailler l'aménagement avec les entreprises, en améliorant l'intégration paysagère et architecturale des lots et en favorisant la renaturation pour lutter contre les ilots de chaleur
- Lancer pour les prochains projets d'immobiliers d'entreprises un appel à initiative à l'intention des investisseurs-grands groupes autour des concepts d'éco-conception et de bioclimatisme
- Engager une réflexion en faveur de la densification des parcs d'activités: les emprises non bâties présentes dans la plupart des ZAE existantes, pourraient être mises sur le marché et constituer une alternative à l'étalement urbain induit par la constitution de nouveaux parcs d'activités. En s'inspirant des démarches BIMBY (Build In My BackYard) engagées sur le résidentiel pavillonnaire, on peut initier des divisions foncières permettant de mettre sur le marché des parcelles privées dans des ZAE existantes ou réfléchir différemment à la conception du bâti dans les espaces d'activités. Cela permet de dégager une offre foncière et immobilière, en ZAE, en secteur aménagé, pour des coûts d'investissements réduits et sans artificialisation de sol complémentaire
- S'inscrire dans la démarche de développement du cyclable par l'étude et l'intégration d'aménagements cyclables adaptés au sein des ZAE
- Doter le territoire d'une stratégie d'écologie industrielle, en lien avec la stratégie territoriale et la faire vivre





4. Décliner une stratégie foncière intégrant la transition écologique du territoire et des acteurs économiques

PRIORITÉ DE CETTE ACTION

PHASAGE



Court terme Moyen terme Long terme

PRIORITÉ



HauteMoyenne
Basse

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS A MOBILISER

Movens humains

- · Chargé de développement économique
- Chargé d'opérations
- Chargé de mobilité

MAITRISE D'OUVRAGE

PARTENARIATS

- Communes concernées par les ZAE intercommunales
- ADEME
- Etat
- · Région Occitanie/Ad'Occ
- EPF
- CAUE 09
- Syndicat Mixte du ScoT
- Chambres consulaires
- Opérateurs d'énergies
- Acteurs économiques

LIEN AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE

CCPAP

- 4-24 Analyser le développement de projets de production d'énergies renouvelables
- 4-25 Favoriser dans les règlements de zones l'exemplarité énergétique et écologique sur nos zones d'activités économiques communautaires

